

LE MARCHÉ DES SAVOIR-FAIRE DU FESTIZOME

L'équipe du Festizome invite les artisans d'art à valoriser leurs créations dans le cadre de ces rencontres, qui se tiendront dans le centre-ville de Salies du Salat, du 30 mai au 04 juin 2023. L'événement durera 6 jours, et rassemblera un village d'architectures, des constructeurs de la filière bois, des artisans et des luthiers, et des praticiens du bien être. Dans le cadre de ce rassemblement, il y aura aussi des ateliers, conférences, et des concerts en salle.

Nous sommes accueillis au cœur d'une ville thermale ayant les eaux les plus salées d'Europe. Nous serons proche de l'autoroute A64 (direction Tarbes, 70km de Toulouse), mais aussi accessible par la nouvelle voie verte à vélo depuis la gare de TER de Boussens, direct depuis Toulouse.



Au premier Festizome, en 2015. il y avait eu 3000 personnes sur le week end avec une forte affluence le samedi, alors que nous étions à la station de ski de Guzet à 1500 mètres d'altitude. Il vous faut prendre en compte cette information, car il est probable que l'affluence soit un peu plus importante sur cette édition plus proche de Toulouse et des axes autoroutiers.

Le marché des savoir-faire est un espace de vente, et de promotion des métiers d'art. Les recettes générées par la location des emplacement du marché serviront essentiellement à la sécurisation du site et des stands du mardi 30 mai au soir à la nuit du samedi 3 juin inclus, et à l'effort de communication de l'événement pour drainer un large public. Rappelez vous que de nombreux bénévoles consacrent leur temps dès maintenant à assurer le mieux possible votre accueil, et participe à promouvoir la passion qui anime vos métiers.

L'espace du marché des savoir faire est facile d'accès et gratuit pour le public, il sera accessible aux PMR.

Il sera protégé sous un grand barnum de la communauté de commune Cagire Garonne Salat.

Tous les acteurs de l'événement sont invités à contribuer à sa réussite par un effort de communication, et par une adhésion, par une participation financière à un emplacement, un échange, ou un don.

Pour pouvoir participer au Festizome 2023, en tant qu'artisan au marché des savoir-faire, nous vous demandons une adhésion de 50 euros à l'association organisatrice Mus'l Expérience, et de choisir un tarif de location de votre emplacement en fonction de la taille de votre stand. Nous ne prenons pas de pourcentage sur votre chiffre d'affaire.

Vous devrez prendre vos dispositions pour vous installer mardi 30 mai dès 7h, et être prêt pour l'ouverture du marché à 15h.

Les horaires d'ouverture seront :

- le mardi 30 mai de 15h à 19h30.
- du mercredi 31 au samedi 3 juin de 10h à 19h30
- sauf le jeudi où il y aura une nocturne jusqu'à 21h.
- le dernier jour sera le dimanche 4 juin de 10h à 15h.
 C'est la fin de l'événement, ce sera le jour de la grande braderie du Festival.

Vous pouvez faire le choix de désinstaller à partir du samedi 19h30 ou du dimanche 4 juin entre 7h et 10h, c'est à dire sans gêner le dernier jour d'ouverture du marché qui fermera définitivement ses portes à 15h. (si vous partez plus tôt le dimanche, cela ne modifie pas le tarif de location)

PROMOUVOIR LA CRÉATION ARTISANALE

Dans l'esprit du Festizome, il nous tient à cœur d'attiser les curiosités pour l'art et l'artisanat, et de promouvoir les rencontres, les passions, et l'amour de la connaissance. Si vous n'avez pas de marchandises, que vous ne souhaitez pas vendre, mais que vous êtes passionné, ou professionnel à la retraite, détenteur d'une expérience et d'un savoir-faire notable, que vous aimeriez transmettre lors de ce rassemblement, vous pouvez postuler via ce dossier de candidature artisan, pour proposer un atelier découverte gratuit dans l'espace festivalier.

Attention, dans ce cas précis, vous ne ferez donc pas parti du marché des savoir-faire, nous vous demanderons de contribuer à l'effort d'organisation du festival en adhérant à l'association. Mais vous n'aurez pas de location d'emplacement. Nous vous trouverons un espace au sein du festival pour animer ces ateliers, et faire connaître votre passion, du mercredi 31 mai au samedi 2 juin, entre 13h et 18h, dans l'espace payant extérieur, installé dans le parc du cœur de ville.

Ces moments d'initiation, d'atelier, de sensibilisation, participe indirectement à l'aura du marché des savoir-faire, et ce sont aussi des moments privilégiés de découverte pour le public, et c'est important! Tout le monde ne connaît pas les métiers d'art, c'est l'occasion de les promouvoir et expliquer comment vous travaillez, comment vous êtes tombé dans la marmite de la création...

Vous devrez être autonome pour votre restauration, mais vous aurez un bracelet vous permettant d'accéder à l'espace privé de la cantine bénévole, pour des repas à 4 euros.

Si vous ne trouvez pas de solutions d'hébergement, vous pourrez accéder au camping, ou au parking privé du staff. Autre solution, mais nous ne pouvons pas la garantir, et il faut se manifester le plus tôt possible, nous pourrons éventuellement vous proposer un forfait adhésion hébergement en plus, de 100 euros à l'association, afin de vous faire bénéficier, « dans la limite des places disponibles », d'un hébergement hôtelier pour la semaine, avec nos partenaires.

Afin de mieux vous connaître, et d'évaluer notre capacité à vous accueillir, Prenez le soin de remplir attentivement ce dossier de candidature et de nous le retourner le plus rapidement possible.

> Merci de joindre avec le dossier des visuels de qualité et texte de communication court et percutant

Sélection des dossiers en mars 2023



TOUS les dossiers de candidature ainsi que les règlements doivent nous parvenir AVANT LE 12 MARS 2023

par e-mail à : artisans@muslxp.com

par voie postale à : Association Mus'l Experience
LE FESTIZOME_ M Feneux
Belloc 09160 BETCHAT

Réponse du comité de sélection d'ici le 30 mars Encaissement des candidatures sélectionnées avant le 5 Avril 2023

CANDIDATURE MA	ARCHE DES SAVOIR-FAIRE					
Votre métier						
RAISON SOCIAL						
NOM Prénom / Équipe Autre personne présente sur le stand : nom prénom qualité						
Adresse CP Ville						
Pays						
Présent au Festizome en 2015 ?	Oui / non					
Si oui, des remarques						
Tél						
Mail						
Site Réseaux sociaux						
Dates d'arrivée prévue pour le montage						
Combien de personnes dans l'équipe						
Nombre de véhicules au parking/type						
Adhésion hébergement / Combien de chambre	Oui / non					
Mangerez vous à la cantine ?	Oui / non					
	Maison des artistes, précisez :					
Statut professionnel	Profession libérale, précisez :					
Statut professionnet	Artisan, précisez :					
	Autre :					
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE (option)						
N° SIRET :						
N° de CONTRAT(s) D'ASSURANCE(s) (si le même contrat couvre la responsabilité civil, et la perte/vol, merci de recopier le même numéro dans les deux cases)						
Adhérent atelier d'art de france	Oui / Non					
VOTRE CA se situe	moins de 20 000 € □ plus de 20 000 € □					
Éventail de prix de votre marchandise	Entre					
Je ne veux pas vendre mais offrir au Festizome des ateliers découverte, et faire la promotion de la création artisanale et des savoir faire	Je suis : amateur averti					

VOTRE DEMARCHE ET VOTRE PARCOURS				

JE NE PARTICIPE PAS AU MARCHÉ DES SAVOIR-FAIRE JE SOUHAITE PROMOUVOIR MON SAVOIR FAIRE ARTISANAL DESCRIPTION DE MON ATELIER DECOUVERTE

MA DEMANDE ET MES BESOINS						
	Un stand SIMPLE 6 m2	1 espace de 3 m de long x 2 m de profondeur 1 allée public + 1 moultipass offert « all access / site + concert» (valeur 100 euros) + Droit d'accès à la cantine du staff (4 euros/repas)	200 €			
	Un stand LONG 1 espace de 6 m de long x 2 m de profondeur 1 allée public + 1 moultipass offert « all access / site + concert» (valeur 100 euros) + Droit d'accès à la cantine du staff (4 euros/repas					
	Un stand CENTRAL 12 m2	1 espace de 3 m de long x 4 m de profondeur 2 allées public + 1 moultipass offert « all access / site + concert» (valeur 100 euros) + Droit d'accès à la cantine du staff (4 euros/repas)	400 €			
	Un stand DOUBLE 24 m2	2 espaces de 6 m de long x 2 m de profondeur 2 allées public / = 1 stand de chaque coté + 1 moultipass offert « all access / site + concert» (valeur 100 euros) + Droit d'accès à la cantine du staff (4 euros/repas)	600€			
	Une adhésion hébergement	Sous condition : (règlement sur place) Réservation d'un hébergement une personne chez nos partenaires du mardi 30 mai au samedi 4 juin, « dans la limite des places disponibles »	100 €			
		(non inclus dans le stand), précisez votre demand onnel de 20 m obligatoire / ampoule LED obligatoire)	le :			
СОМ	MENTAIRES :					

JE RECAPITULE MA DEMANDE, JE COCHE LES BONNES CASES							
	J'adhère à l'association Mus'l Experience (obligatoire)						
	STAND SIMPLE 6 m2 + 1 allée		STAND LONG 12 m2 + 1 allée		STAND CENTRAL 12 m2 + 2 allées		STAND DOUBLE 24 m2 + 2 allées
	Je joins 2 chèques à ma candidature : 1 chèque de 50 euros 1 chèque de 200 euros		Je joins 2 chèques à ma candidature : 1 chèque de 50 euros 1 chèque de 300 euros		Je joins 2 chèques à ma candidature : 1 chèque de 50 euros 1 chèque de 400 euros		Je joins 2 chèques à ma candidature : 1 chèque de 50 euros 1 chèque de 600 euros
	OPTION : Adhésion hébergement (dans la limite des places disponibles) pour un règlement le 30 mai, à mon arrivée			Nombre d'adhésion hébergements souhaités	5:		

DROIT A L'IMAGE COCHER LA BONNE CASE / RAYER LA MENTION INUTILE
□ j'autorise MUS'L EXPERIENCE à utiliser mes images pour sa communication
$\ \square$ je n'autorise pas MUS'L EXPERIENCE à utiliser mes images pour sa communication

- Vos informations sont confidentielles, nous ne divulguons aucune information, si vous n'êtes pas sélectionné, votre dossier sera détruit,
- Pour pouvoir participer au marché des savoir-faire, il est indispensable de lire et signer le règlement intérieur joint au dossier de candidature.
- ATTENTION : Tout dossier incomplet , non accompagné des 2 chèques ou non signé ne sera pas examiné, merci de votre compréhension.

JE RESERVE UN STAND AU FESTIZOME 2023	BON POUR ACCORD DE L'ORGANISATEUR DU FESTIZOME				
Date :	Date :				
Signature de l'artisan : (parapher chacune des 9 pages du dossier) (appliquer la mention « lue et approuvé» devant votre signature)	Signature de l'organisateur : (parapher chacune des 9 pages du dossier) (appliquer la mention « bon pour accord » devant votre signature)				



RÈGLEMENT DU MARCHÉ DES SAVOIR FAIRE

La mise en place d'un règlement permet de faciliter la fluidité de notre organisation, d'améliorer les conditions d'accueil des artisans, et d'éviter les désagréments potentiels durant le Festizome. Ce règlement vous informe donc sur le cadre à respecter par tous.

Article 1: ADMISSION ET SELECTION DES EXPOSANTS

- 1.1 _ Seuls sont admis les exposants ayant qualité :
 - d'artisans inscrits au répertoire des métiers,
 - d'artistes inscrits à la maison des artistes ou relevant des professions libérales comme artistes,
 - d'indépendants dûment déclarés à l'exclusion de tous revendeurs.
- 1.2 Ne peuvent participer au « marché des savoir-faire » que les professionnels en exercice au jour de leur inscription et lors de l'exposition. Un dossier comprenant les pièces listées à l'article 10 devra être adressé à l'organisation du Festizome avant le 12 mars 2023. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte par le jury, et ne pourra pas être retourné à l'expéditeur.
- 1.3 _ La signature de la demande de participation constitue un engagement ferme pour l'exposant. Le Comité de sélection se réunira fin mars, et retiendra les demandes en fonction des critères de qualité, de savoir-faire, d'originalité, et de cohérence avec les thématiques et les valeurs de l'évènement. L'organisateur veillera à diversifier les propositions d'exposants compte tenu du nombre important de demandes.
- 1.4 Les décisions du Comité de sélection du Festizome sont souveraines et sans appel.

Article 2: INSCRIPTION ET REGLEMENT

- 2.1 L'inscription est prise en compte lorsque le dossier est parvenu dûment complété par mail.
- 2.2 _ Votre sélection est acté, lorsque votre dossier d'inscription, reçu par mail, a été validé par notre jury. Nous vous demandons alors de nous le retourner par courrier, rempli, signé, et accompagné du règlement.
- 2.3 _ Chaque candidat devra joindre obligatoirement à sa demande d'inscription, 2 chèques, un chèque de 50 € correspondant aux frais d'adhésion, et 1 autre chèque correspondant au règlement de son espace-stand.
- 2.4 _ Votre participation est officialisé, une fois que votre règlement a été encaissé par Mus'l Experience.
- 2.5 _ Dès que l'inscription sera validée et que le candidat en aura été officiellement informé. A partir de ce moment-là, le règlement ne pourra en aucun cas être restitué. Si la candidature n'est pas retenue, le chèque sera restitué.
- 2.6 L'envoi du règlement de son droit d'inscription doit avoir lieu avant le 12 MARS 2023.
- 2.7 _ Dans le cas où votre dossier ne serait pas admis, nous vous tiendrons au courant avant le 12 avril 2023 par mail ou par téléphone.
 Dans le cas contraire, les chèques seront mis à l'encaissement entre le 27 mars et le 5 avril 2023.

Article 3: DATE ET LIEU DU FESTIZOME 2023

- 3.1 Le « Marché des savoir-faire » du « Festizome » aura lieu au centre ville de Salies du salat, en Haute Garonne, durant 6 jours :
 - Le Mardi 30 Mai 2023 de 15h à 19h30
 - Le mercredi 31 Mai 2023 de 10h à 19h30
 - Le jeudi 1er Juin 2023 de 10h à 21h
 - Le vendredi 2 juin 2023 de 10h 19h30
 - Le samedi 3 juin 2023 de 10h à 19h30
 - Le dimanche 4 juin 2023 de 10h à 15h
- 3.2 _ L'installation des stands à partir du mardi 30 Mai à 9h.
- 3.3 _ Remballage le **dimanche 30 août** à partir de 7h sur demande et en accord avec le régisseur concerné ou à partir de 15h après la fermeture
- 3.4 _ Nous autorisons le remballage dès le samedi 19h30 pour ceux qui ne souhaiteraient pas participer à la journée de clôture du dimanche, mais cela doit se faire impérativement en accord avec le régisseur de votre secteur, dans la discrétion, c'est à dire sans remettre en cause le bon déroulement du Festizome. Vous devez prendre vos dispositions pour ne pas perturber la fluidité et la sécurité de l'événement avec votre véhicule. Cela ne remet pas en cause le montant de votre règlement.
- 3.4 _ Vous devrez avoir libérer l'espace de votre stand le dimanche au plus tard à 18h.
- 3.5 _ OBLIGATION DE PRÉSENCE : L'exposant, pour le bon déroulement de son exposition, se doit d'être présent tout au long de la manifestation, ou de se faire représenter par un tiers de son choix.

Article 4 : LA QUALITÉ DES PRODUCTIONS ET LA DIMENSION ARTISTIQUE DES CRÉATIONS

- 4.1 L'artisan est tenu d'exposer et de vendre uniquement les créations mentionnées sur sa fiche d'inscription.
- 4.2 _ Seules seront présentées sur le stand les productions entièrement réalisées par l'exposant.
- 4.3 _ Aucune revente ne sera tolérée.
- 4.4 _ L'association peut exclure, après concertation avec le bureau, les produits ou le candidat ne lui paraissant pas correspondre au règlement ou à l'objectif de l'exposition, ainsi que tout produit non précisé et détaillé dans la liste des pièces exposées, sur la demande de participation. Elle peut néanmoins autoriser la présentation de produits ne faisant pas partie de la nomenclature mais présentant un intérêt artisanal.
 - En cas d'exclusion, l'artisan renonce à tout recours envers les organisateurs.

Article 5 : ENCADREMENT DES STANDS AU MARCHÉ DES SAVOIR-FAIRE

- 5.1 Mus'l expérience se réserve la décision de la mise en place et de l'attribution des stands.
- 5.2 _ Mus'l expérience met à disposition des artisans inscrits, un espace nu, vous devez donc prévoir table chaise et équipement nécessaire à votre installation. Merci de bien vouloir prévoir également bâches et tendeur pour recouvrir les stands entièrement et solidement pour la nuit.
- 5.3 _ Les demandes sont enregistrées pour l'exposition et non pour un emplacement donné.
 L'organisateur établit le plan du Salon et attribue les emplacements en tenant compte aussi largement que possible des désirs exprimés par les exposants, de la nature de leurs produits et/ou services, de la situation et de la disposition du stand qu'ils se proposent d'installer.
 Il se réserve le droit de modifier, s'il le juge utile, l'importance, la situation et la disposition des surfaces demandées par l'exposant, étant précisé que l'inscription et/ou l'admission ne confèrent aucun droit à la

jouissance d'un emplacement déterminé.

- 5.4 _ La présentation du stand doit être harmonieuse et particulièrement soignée. L'Exposant la réalise sous sa seule responsabilité.
- 5.5 _ Chaque exposant doit identifier son stand par une pancarte lisible sur lequel est inscrit son nom, ou sa marque.
- 5.6 _ L'inscription ne donne aucun droit d'accès à l'électricité.

Les besoins énergétiques doivent faire l'objet d'une demande précisée dans le dossier d'inscription, qui doit être validé par le régisseur du Festival.

Vous ne pourrez pas bénéficier de plus 3 kw/16 ampères.

En cas d'acceptation de votre demande électrique, vous êtes tenu de ramener une rallonge de 20 mètres Les spots doivent impérativement être équipés d'ampoules LED afin de limiter la consommation électrique. Les bouilloires ne sont pas admises, en cas de besoin en eau chaude, vous devrez faire la demande au régisseur concerné.

5.7 _ Mus'l expérience s'engage cependant à assurer un gardiennage des stands lorsque le marché des savoir-faire est fermé les mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, et dimanche entre 19h30 ou 21h et 10h du matin.

Article 6: VENTES

- 6,1_ L'exposant est entièrement responsable des ventes effectuées lors du marché des savoir-faire.
- 6.2 _ Il est rappelé que les artisans sont tenus de respecter toutes les dispositions réglementaires prévues par les lois du commerce et de l'administration fiscale.

Article 7: RESPONSABILITÉS

- 7.1_ Mus'l expérience ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de pertes, de vols ou de dégradations survenus pendant la manifestation. Le matériel et les produits présentés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou de l'exposant qui en a la charge.
- 7.2 _ Chaque exposant doit contracter une assurance le couvrant en cas de détérioration, perte ou vol.
- 7.3 _ Chaque exposant doit contracter une assurance garantissant sa responsabilité civile, pour tous dommages corporels ou matériels pouvant être causés à des tiers.

Article 8: ANNULATION OU REMBOURSEMENT

- 8.1_ Toute demande de désistement devra être communiquée à Mus'l expérience au plus tard 30 jours avant l'événement, c'est à dire avant le 1er mai, dans le cas contraire, nous ne pourrons pas rembourser les frais d'inscription. Et les sommes versées par l'exposant resteront acquises à l'association
- 8.2 _ Tout exposant qui n'aura pas pris possession de son stand le jour de l'ouverture avant 9h perdra sa place ainsi que les sommes versées.
- 8.3 _ Si l'exposition n'avait pas lieu pour cas de force majeure indépendante de l'organisation, les sommes versées resteraient acquises à l'association à concurrence des frais engagés.

Article 9 : DROIT A L'IMAGE (J'autorise = je coche)

☐ J'autorise Mus'l expérience à utiliser mon image (sur des photos).

En cochant cette cas, l'exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'organisateur à réaliser des photographies sur les produits présentés et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires.

Article 10: DOSSIER COMPLET / PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Pièces à joindre impérativement à votre dossier pour qu'il soit complet :

- Dossier de candidature complété et dûment signé et paraphé en bas des 9 pages
- Règlement du marché des savoir faire (10 articles) dûment signé et paraphé en bas des 4 pages
- Document justifiant de votre statut :

certificat INSEE, mentionnant votre numéro SIRET et l'adresse du siège Copie du n° d'immatriculation (pour les professionnels) Attestation chambre des métiers ou maison des artistes de moins de 3 mois

- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile Professionnelle » de l'année en cours
- 1 Chèque d'adhésion à l'association de 50 euros ; à l'ordre de MUS'L EXPERIENCE encaissable après acceptation de votre dossier
- 1 Chèque de réservation d'un emplacement au marché des savoir-faire, du montant coché dans le dossier de candidature, correspondant à la taille de votre stand ; à l'ordre de MUS'L EXPERIENCE encaissable après acceptation de votre dossier
- photos de bonne qualité des articles que vous souhaitez exposer (inscrire le prix de l'objet dans le titre de votre photo)
 à envoyer par émail en priorité (via we transfert si elles sont trop lourdes)
- Photo de votre atelier / libre de droits
- Photo de votre stand / libre de droits

Signature du règlement, avec la mention « lu et approuvé »

- En signant leur dossier de candidature, l	les exposants s	s'engagent à res	pecter les clauses du
présent règlement et toutes les disposition	ns nouvelles da	ans l'intérêt de l	a manifestation

Merci de parapher les 4 pages du règlement.

Je soussigné monsieur / madame _______

déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus, qu'il accepte, et s'engage à respecter.

Le :

à :

Signature :